

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. N'en déplaise au ministre, je soutiens que cela ne saurait constituer une question de privilège. Ni les propos des députés ni leur interprétation ne peuvent faire l'objet de la question de privilège. Chaque jour, au cours des débats, certains députés affirment que des déclarations faites par d'autres représentants sont inexactes. Il est difficile de déterminer jusqu'où l'on peut aller avec de telles affirmations, mais aucun député ne peut en accuser un autre d'avoir délibérément menti. Sauf erreur, ce n'est pas ce que le très honorable représentant a prétendu. Il a affirmé que la déclaration était fausse. Le ministre s'est expliqué et je dois décider qu'à partir de là la question fait l'objet d'un débat. A mon avis, on ne devrait pas m'obliger à rendre une décision sur la question de privilège. Si l'on m'y obligeait, je devrais déclarer que, selon une pratique bien établie, nous avons maintenant un débat et non une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles Turner (London-Est), au nom de M. Lessard (LaSalle), propose que le deuxième rapport du comité permanent des transports et communications, présenté à la Chambre le mercredi 3 mai 1972, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE PROLONGEMENT DE CERTAINS TRAVAUX JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai une très brève déclaration à lire concernant le programme d'initiatives locales, qui a fait la preuve de son efficacité dans la lutte contre les îlots de chômage dans les régions et les secteurs de la population que les programmes ordinaires n'atteignent pas. En outre, en raison de la conception même du programme, qui consiste dans une initiative prise au niveau local et dans une réaction du gouvernement, la plupart des initiatives n'ont pas seulement créé des emplois, mais ont rendu des services importants et utiles à toute la collectivité. On projette donc de prolonger l'application de certaines initiatives après le 31 mai, d'après des critères où il est davantage tenu compte de ces services rendus à la collectivité que de leur seul effet sur le chômage.

Le gouvernement a décidé d'engager des crédits supplémentaires de 30 millions de dollars à cette fin.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Cela permettra de prolonger jusqu'au 30 septembre les initiatives fructueuses qui, non seulement ont créé des emplois là où on en avait besoin, mais ont rendu des services nécessaires sur le plan local ou ont amélioré sensiblement la qualité de la vie au sein de la collectivité. Les initiatives les plus valables et les plus utiles seront choisies d'ici quelques jours et les coordonnateurs de programmes en seront avisés.

[L'hon. M. Richardson.]

Bien que toutes les initiatives approuvées soient bonnes et valables par définition, il y en a 1,200 qui se sont révélées particulièrement utiles, et c'est celles-là qui seront choisies par les contrôleurs du programme à la suite de visites d'inspection sur place.

Pour le choix ou le rejet des programmes, le ministre appliquera fondamentalement les critères suivants: En premier lieu, les programmes qui assurent à la collectivité un service qui lui est indispensable et dont elle serait privée si l'on y mettait fin, par exemple les garderies, l'aide aux vieillards, et autres programmes semblables. En deuxième lieu, les programmes visant les chômeurs dans les régions particulièrement affligées, qui ont prouvé leur aptitude à faciliter le retour au travail de ceux qui depuis longtemps n'ont pas pu trouver d'emploi, notamment les travailleurs âgés et les autochtones. Troisièmement, les programmes qui peuvent raisonnablement compter dans un avenir proche sur un autre mode de financement, ou ceux qui sont parvenus à produire des revenus.

Seront probablement exclus ceux qui ont atteint leurs objectifs ou qui étaient de caractère purement saisonnier, ainsi que la plupart des entreprises de construction.

Seront exclus également les programmes dont j'ai parlé le 1^{er} mai à la Chambre, principalement les entreprises de construction dont on a prolongé le délai d'exécution jusqu'au 16 juin pour en permettre l'achèvement.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, pour bon nombre de Canadiens, du moins pour ceux qu'intéressent les 1,200 programmes, le Père Noël va passer deux fois cette année. A ce propos, je dois dire, au nom des membres de mon parti, que nous sommes fort heureux que ces programmes aient été admis à une seconde subvention. Le ministre déclare à la page 2: «Bien que toutes les initiatives approuvées soient bonnes et valables par définition, il y en a 1,200 qui se sont révélées particulièrement utiles...». Il ne veut pas dire par là, j'en suis certain, que les autres ne l'étaient pas. Pour les gens dont on renouvellera la subvention au titre du programme d'initiatives locales, nous accueillons avec plaisir cette déclaration. Néanmoins, il y a une réserve à faire.

Dans sa déclaration, le ministre signale que les contrôleurs du programme choisiraient les initiatives qui bénéficieraient d'une seconde subvention. Il a ajouté qu'un bon nombre de demandes seraient rejetées et qu'un tout petit nombre seraient acceptées. En octobre dernier, il y a sept mois, pris de panique à la suite de la publication de données statistiques sur le chômage, le gouvernement décidait qu'il fallait établir un programme quelconque. Il admettait enfin que le chômage s'aggraverait cet hiver. Le gouvernement émettait donc des directives à l'intention de tous les directeurs des divers ministères les enjoignant de faire une étude sérieuse de leurs besoins et de présenter leur programme. La conséquence de tous ces efforts a été l'élaboration du programme d'initiatives locales.

• (1120)

De toutes les demandes qui ont été présentées, notamment par les collectivités les mieux structurées au point de vue de l'organisation proprement dite, un très petit nombre ont été approuvées par les représentants du gouvernement. Le ministre reconnaît aujourd'hui que les coordonnateurs de programmes, après s'être arrogé de vastes pouvoirs, ont décidé que quelques-uns seulement des projets retenus seraient financés parce qu'ils apportaient vraiment quelque chose de nouveau. Qu'est-il donc